



Séance du Conseil municipal du 24 janvier 2022
PROCÈS-VERBAL

Présent-e-s :	L. Cocquio, Y. Cogne, I. Dubouloz, S. Ettlin, F. George, S. Gisler, J. Leresche, J. Loeffel, président, S. Moget, N. Pontinelli
Assistent :	C. Zäch, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale
Excusé-e-s :	P. Bavarel, F. Davet, G. Vouillamoz
Procès-verbal :	G.-P. Riedi

Le président ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021

Le procès-verbal est approuvé par 8 voix pour et 2 abstentions.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

La décision de l'ACG pour l'enveloppe extraordinaire de 500'000 F du fonds intercommunal est entrée en vigueur avec l'opposition d'une commune.

3. Communications et propositions du maire et des adjointes

Mme Bolle de Paoli annonce que les enfants ayant commencé l'année à Confignon rejoindront la crèche d'Aire-la-Ville au moment de son ouverture qui a été confirmée pour début février.

Mme Walthert signale que le festival FIFDH se concentrera à la salle du Grütli vu les complications liées aux conditions sanitaires. Il n'y aura donc pas d'événement dans la Champagne.

4. Rapports de commissions

Rapport de la commission sociale du 11 janvier 2022

M. Ettlin indique que la présentation d'Insieme a permis d'être confronté à la réalité de gens que l'on côtoie tous les jours, mais dont on ignore souvent le quotidien. Ce sont des gens très investis qui s'occupent de cette association, toutefois ils rencontrent beaucoup de difficultés à trouver des personnes motivées pour les aider. M. Ettlin trouve ainsi important que la commune les soutienne.

Quant au fonds de bienfaisance, Mme Bolle de Paoli précise qu'elle a rendez-vous, vendredi prochain, avec Mme Matthey-Doret pour retravailler cet article 6, alinéa 2 suite à la question soulevée par la commission sociale. Elle fera part de la nouvelle formulation à la commission sociale et le Conseil municipal pourra adopter le règlement d'attribution du fonds de bienfaisance, le cas échéant, lors de sa prochaine séance.

Le rapport de la commission sociale du 11 janvier 2022 est approuvé par 7 voix pour et 2 abstentions.

Rapport de la commission des routes du 17 janvier 2022

M. George note qu'un article de la *Tribune de Genève* du 21 janvier 2022 intitulé « plus de 300 axes genevois vont passer en zone 30 » dit que, pour les villages, toutes les routes seraient apparemment à 30 km/h, y compris durant la journée. M. George demande si le projet pour la rue du Trabli tiendra compte de ces futures modifications.

Mme Zäch précise que tout le travail sur cette rue est réalisé par l'État puisqu'il s'agit d'une route cantonale. Concernant les mesures mentionnées par l'article, elle imagine que les communes vont recevoir des informations à ce sujet. Elle en fera ensuite part au Conseil municipal. Pour le moment, le canton travaille sur le côté technique de la rue du Trabli. En effet, mis à part le 30 km/h, il y a d'autres problématiques à régler.

Le président signale que des abus ont été constatés par rapport à l'usage prévu du chemin Tré-la-Villa. La commission s'est ainsi montrée favorable à l'idée de séparer cette route en deux parties, par exemple à l'aide d'une barrière. Cela représenterait un coût de 4'000 F pour une période d'essai et pour une installation définitive si le résultat convient.

M. George aimerait savoir quels genres d'abus ont été constatés.

Mme Zäch explique que des conducteurs ne font pas le giratoire et passent tout droit, tout près des maisons. La commune a pensé modifier le giratoire, mais cela représente des frais importants sans permettre d'obtenir un résultat efficace. On constate aussi que, pour pouvoir se croiser, les véhicules passent sur la nouvelle bordure, ce qui a provoqué des dégâts sur celle-ci. Finalement, il a semblé bien de faire un essai en coupant cette route en deux. Si ce choix est confirmé par le Conseil municipal, la commune devra suivre tout un processus, dont la publication d'un arrêté, pour faire cet essai.

M. George demande si l'entreprise CERA SA a évalué le potentiel report du trafic sur d'autres routes.

Mme Zäch précise que des comptages sont prévus avant et après la mise en place de la mesure à l'essai. Pendant cette période, les habitants auront l'occasion de faire d'éventuelles remarques.

M. Cogne demande si une première étape ne pourrait pas consister à réserver ce chemin aux riverains.

Mme Zäch explique que les riverains pourront accéder d'un côté ou de l'autre de la route avec éventuellement la possibilité d'ouvrir la barrière séparant les deux parties de la route en cas de besoin. Toutefois, le problème avec une limitation aux riverains et que, avec la présence d'une poste, une épicerie, une mairie, etc, n'importe qui peut dire qu'il va à un de ces endroits et il devient un riverain.

Le président met aux voix la proposition de la commission de demander au Conseil municipal de voter ce dépassement de budget de 4'000 CHF pour aller de l'avant avec ce projet.

La proposition de voter un dépassement de budget de 4'000 CHF pour aller de l'avant avec ce projet est acceptée par 9 voix pour, soit à l'unanimité.

5. Propositions et questions

Mme Moget signale que la commission culture, loisirs, sports s'est réunie avec M. Arn, adjoint de Laconnex, pour parler du terrain de foot que sa commune veut refaire. Toutefois, aucune décision n'a encore été prise parce que des éléments doivent être mis à jour, notamment le coût pour la commune de Cartigny.

Mme Walthert ajoute qu'un rapport sera présenté à ce sujet pour la prochaine séance du Conseil municipal.

La séance est levée à 20h55.

Le président :

La secrétaire :

Un-e conseiller-e :

.....

.....

.....

Rapports de la commission sociale du 11 janvier 2022

- Association Insieme - Genève

Dans le cadre de la discussion en lien avec le « Coup de cœur » 2022, la commission sociale a le plaisir de recevoir la Secrétaire générale de l'association *Insieme - Genève* **Mme Laidevant** ainsi que son président **M. Cosatti**.

L'association *Insieme* est l'Association de parents et d'amis de personnes avec une déficience intellectuelle.

Après une présentation de l'association *Insieme* de 30 minutes par les deux invités (powerpoint annexé), la commission pose quelques questions :

Delphine Bolle de Paoli aimerait savoir si ce sont des professionnels qui accueillent les personnes en situation de handicap lors des séjours courts. **Céline Laidevant** répond que non, mais que le personnel accompagnant est rémunéré. Elle souligne que l'association va appliquer le salaire minimum, ce qui représentera des frais supplémentaires.

Stefan Ettlin demande quelles sont les personnes qui ont droit de participer à ces séjours. **CL** répond que ce sont des personnes nées avec des déficiences mentales et qui sont au bénéfice d'une rente AI.

DBDP se demande si ces séjours sont destinés à des participants de tout âge ? **CL** répond que oui, mais elle précise qu'ils ne sont pas accueillis sur les mêmes lieux. Il y a des camps d'ados et des camps de gens plus âgés. Le camp de Noël lui a été organisé pour des personnes qui n'ont plus de famille. **Augusto Cosatti** précise que ces camps ont pour vocation d'accueillir des personnes avec des déficiences importantes. D'où la nécessité d'avoir un accompagnateur ou une accompagnatrice, voire parfois deux, par participant ce qui implique un coût certain.

DBDP demande si on peut envisager d'engager des jeunes pour accompagner les participants des séjours. **CL** répond qu'a priori non, surtout pour une question de responsabilité. En revanche l'association peut recevoir des jeunes pour une journée par exemple. **AC** rajoute que le meilleur moyen pour sensibiliser les jeunes est de les côtoyer en classe, mais que ceci reste encore un sujet sensible. **Philippe Bavarel** relève qu'il existe une structure d'accompagnement au DIP (le SEI) mais qu'actuellement 70 demandes n'ont pas pu être couvertes. Ces élèves intègrent donc des classes régulières sans accompagnement.

AC ajoute que les demandes en la matière sont croissantes. **CL** relève les difficultés que l'association connaît pour créer ces places de séjour.

DBDP remercie les deux intervenants pour leur touchante présentation et précise que l'association fera l'objet d'un article dans *L'écho de Cartigny* du mois de juin.

La présentation se termine à 20h00.

- Fonds de bienfaisance.

DBDP met en discussion le projet de règlement d'utilisation du fonds de bienfaisance qui a été validé par le service juridique du SAFCO et qui sera soumis au CM le 24 janvier pour approbation accompagné d'une délibération.

François George s'étonne de la teneur du document qui mélange passablement de situations diverses ce qui en rend la lecture peu aisée. Il estime que l'article 6, alinéa 2, n'est pas bien compréhensible.

DBDP précise que ce document a été validé mais que l'on peut tout à fait retirer des points.

PB aimerait également mieux comprendre ce règlement.

DBDP reprendra donc contact avec Mme Matthey-Doret pour qu'elle fournisse une explication plus compréhensible du point discuté.

DBDP explique également qu'elle a fait modifier l'obligation d'écrire à la Commune pour demander une aide du fonds.

- Règlement de l'aide humanitaire en cas de catastrophe

La Commission décide de continuer à faire des dons occasionnels sur proposition de l'exécutif ou du CM et avec l'accord du CM et de ne pas créer de règlement spécifique à ce sujet.

Rapport de la commission des routes du 17 janvier 2022

La commission des routes s'est réunie **le 17 janvier 2022** en présence de Carine Zach, Maire de Cartigny.

1. Rénovation et transformation des Ecopoints

Serbeco nous a soumis une offre de 151'000 CHF pour moderniser, uniformiser et optimiser la totalité des Ecopoints. Pour rappel les premiers Ecopoints ont été installés il y a 20 ans. Cette offre date de septembre et devra être remise à jour à cause de la fourniture de certains matériaux. Le montant est inscrit dans le budget 2022 (investissements).

Un service d'entretien supplémentaire avec a été mis au budget 2022 afin d'améliorer encore la propreté et l'évacuation des déchets. Ceci pour que les habitants subissent le moins de nuisances possibles. En parallèle, pour les déchets de cuisine, la petite poubelle verte, il faudra aussi continuer à sensibiliser la population au tri.

2. Zone de rencontre au chemin des Bois-de-Saint-Victor selon lettre envoyée par des habitants dudit chemin

En date du 16 novembre 2021 des habitants de la Petite Grave ont envoyé un courrier demandant la mise en place d'une zone de rencontre (20 km/h) sur le chemin des Bois-de-Saint-Victor. Un accusé de réception a été envoyé le 1 décembre 2021 par l'exécutif les informant que la commission concernée va discuter le sujet lors d'une prochaine séance.

Points discutés :

- Dans une zone avec du trafic agricole, on ne peut pas aménager comme on le souhaiterait et comme l'exigerait la mise en place d'une zone 20 km/h
- Pour faire des aménagements adaptés à une zone 20 km/h, la route n'est pas assez large, il faudrait intégrer les cours des propriétés voisines
- On estime que la vitesse ne serait pas beaucoup différente en zone 20 km/h par rapport au 30 km/h.
- Responsabiliser les enfants et leur faire comprendre qu'une route reste une route
- Les mesures effectuées avec le radar ont montré que la vitesse moyenne de 85% des véhicules était de 23km/h (véhicules entrants) et 25km/h (véhicules sortants) avec quelques excès de vitesse mesurés jusqu'à 45 km/h

- La plupart des voitures qui passent sont des habitants qui doivent être responsabilisés.

Au vu de toute ces considérations il nous parait peu profitable d'investir autant d'argent. Il y a des approches qui sont efficaces et coûtent peu, p.ex. impliquer les enfants pour construire des personnages en bois pour mettre le long de la route.

La commission décide de répondre sous forme de lettre en indiquant les arguments mentionnés.

3. Audit énergétique : éclairage public des routes communales

Suite à quelques demandes d'habitants de réduire les éclairages communaux sur nos routes et dans une approche de réduction de notre consommation électrique, l'exécutif a demandé aux SIG un audit énergétique, exécuté par la maison Optima. Cet audit sera discuté lors d'une prochaine réunion de commission.

4. Aménagement Rue du Trabli

Le projet avance bien mais prend du temps. Le canton est encore en discussion avec des propriétaires, car des « Bons pour accord » doivent être remis pour des emprises provisoires pendant les travaux sur des parcelles privées ainsi que des mises en conformité avec le cadastre. Une information plus détaillée sera donnée lors d'une prochaine séance de commission.

5. Essai « coupure du chemin de Tré-la-Villa »

Nous avons reçu une offre de la maison CERA SA de 4'000 CHF qui inclut une mise à l'essai ainsi que la fermeture définitive de ce chemin. Cette solution nous permettrait de trouver une solution à moindre frais afin de réduire les nuisances sur ce chemin.

Des discussions vont avoir lieu afin d'informer les riverains sur les avantages et les inconvénients d'une telle solution, comme notamment la restriction de ne pas pouvoir tourner à droite le matin entre 6h et 9h pour entrer dans le village par la route de Vallière.

La commission est favorable à cette proposition et demande au conseil municipal de voter un dépassement de budget pour aller de l'avant avec ce projet.